



Département des Alpes de Haute Provence

Mairie de Champtercier  
115 rue Principale  
04660 CHAMPTERCIER

## ARRÊTÉ PORTANT PERMISSION DE VOIRIE: N° AR 04 047 AR\_09\_2022

PORTANT RÉGLEMENTATION DE LA CIRCULATION GRAND CHEMIN DE CHAMPTERCIER

**Le Maire de CHAMPTERCIER,**

VU le Code de la Route,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'intérêt général,

VU la demande formulée par Monsieur Joël ROUX 191 rue de l'Artisanat 04660 CHAMPTERCIER;

**CONSIDÉRANT** que la circulation doit être réglementée sur la commune de **Champtercier**, Grand Chemin de Champtercier **sur la portion comprise entre la RD3 et le Chemin du Mergue** pendant la durée des travaux d'élagage le samedi 5 mars 2022.

### ARRÊTE

**ARTICLE 1 :**

Le samedi 5 mars 2022, la circulation devra être réglementée selon les besoins du chantier ainsi qu'il suit :

**Interdiction de circuler, stationner et dépasser sur l'emprise du chantier d'élagage.**

**ARTICLE 2 :**

La signalisation appropriée est de la responsabilité de Monsieur ROUX. Elle sera mise en place, entretenue et déposée par Monsieur Joël ROUX.

**ARTICLE 3 :**

La signalisation devra être en permanence adaptée aux différentes phases du chantier. Elle sera déposée par l'entreprise chargée des travaux d'élagage dès qu'elle n'aura plus son utilité.

**ARTICLE 4 :**

Monsieur Joël ROUX chargé des travaux d'élagage **effectuera, en permanence, les nettoyages nécessaires.**

La sécurité du chantier ainsi que les dégradations éventuelles de la chaussée sont à la charge de Monsieur ROUX.

**ARTICLE 5 :**

Le présent arrêté sera affiché par les soins de Monsieur Joël ROUX à chaque extrémité du chantier.

**ARTICLE 6 :**

Le présent arrêté sera affiché sur le panneau d'informations de la commune de Champtercier.

Le Maire de la Commune de Champtercier, le Commandant du groupement de Gendarmerie des Alpes de Haute Provence, sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté, notifié au pétitionnaire et publié dans les formes prescrites.

Fait à Champtercier, le 02/03/2022

Le Maire  
Antoine ARENA

